

## LES ORIENTATIONS DE LA BRANCHE FAMILLE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

La jeunesse est un projet d'avenir, une ambition pour la société de demain. La politique de la branche Famille à l'égard de la jeunesse est une politique d'investissement social. Il s'agit à la fois de valoriser aujourd'hui les compétences des jeunes et de situer l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux.

Partant du principe que les jeunes sont en capacité de participer activement à la société, l'ambition de la branche Famille est de leur proposer des repères, un projet d'avenir et ainsi prévenir des risques de désaffiliation sociale. Se doter d'un projet politique pour la jeunesse marque ainsi le désir de la Branche de s'inscrire dans une démarche globale de cohésion sociale.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs portées par la protection sociale. L'action en faveur de la jeunesse doit mettre au premier plan les valeurs de solidarité, qui participent de la cohésion sociale. Au sens strict, il s'agit d'adapter à la jeunesse le principe fondateur de la protection sociale à savoir qu'ils sont parties prenantes du système réciproque de dettes et de créances que chaque individu a avec la société.

Avec cette politique, la branche Famille entend contribuer à promouvoir et valoriser toutes les formes de solidarités entre jeunes et adultes, qu'ils s'agissent de soutien financier, de transmission de valeurs ou d'accompagnement au passage à l'âge adulte.

Ces orientations doivent être un levier pour adapter l'action de la Branche aux mutations sociétales. Les jeunes sont les premiers porteurs des évolutions de la société. La Branche doit se saisir de leur richesse pour renforcer son action.

Enfin, l'action de la Branche se doit d'être exemplaire à l'égard de la jeunesse en proposant une offre coordonnée, lisible, accessible et efficace.

La jeunesse ne constitue par nature pas un public homogène, et les besoins sont parfois très différenciés selon les territoires. Les modalités d'intervention doivent donc être graduées et adaptées au contexte (spécificités rurales, quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville). De même, la prise en compte du handicap est une ambition transversale à toutes les orientations.

Portée par ces valeurs, l'ambition majeure est de renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes, afin que chaque jeune trouve sa place dans la société. Les actions de la Branche doivent contribuer à donner à tous les jeunes les moyens d'être un citoyen engagé, inséré professionnellement et socialement, tolérant et ouvert à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc. Ces actions se basent sur le constat que la jeunesse se forme au sein de la structure familiale, de groupes de pairs et dans des cadres collectifs.



**Pour porter ces ambitions, trois grandes orientations sont proposées.**

## **1. Etre un citoyen engagé : accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale**

La branche Famille, par son investissement auprès des familles entend aujourd'hui réaffirmer et accentuer ses modalités d'aide aux jeunes, futurs citoyens et parents de demain, en les considérant comme des citoyens à part entière, engagés dans leur vie et celle de la cité.

L'ambition de la branche Famille est de favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif.

Dans cette perspective, elle se donnerait pour objectif de :

- favoriser les actions d'accompagnement éducatif visant à transmettre les valeurs de la République, à développer l'esprit critique, à promouvoir l'ouverture culturelle et sociale et la participation à la vie démocratique ;
- soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie de la cité : l'apprentissage de la citoyenneté s'accompagne de celui de la responsabilité, de la capacité à agir et à être concerné par la société qui nous entoure. La branche Famille doit également affirmer sa volonté de soutenir et encourager la capacité à agir et entreprendre des jeunes, comme acteurs des projets qui les concernent.

### **1.1. Plusieurs dispositifs et actions, mis en œuvre par la Branche, contribuent à ces objectifs**

Le fonds « publics et territoires », dans son axe 3 relatif aux projets des adolescents, vise à susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité (service civique, engagement social, chantiers humanitaires, etc.). L'affirmation de ces objectifs s'inscrit pour la branche Famille dans la volonté de soutenir les jeunes différemment, en leur proposant un cadre participatif et porteur de valeurs, qui ne soit pas axé sur l'individualisme et la « consommation » passive d'activités.

Le Bafa constitue souvent une première étape dans le parcours d'un jeune contribuant à l'orienter vers un engagement dans la vie sociale. Il est également souvent valorisé lors de la recherche d'un emploi.

Les structures d'accueils des jeunes (accueils de loisirs sans hébergement, accueils de jeunes, foyers de jeunes travailleurs, etc.) et les structures de l'animation de la vie sociale développent de nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République<sup>1</sup>.

La charte de la laïcité<sup>2</sup> contribuera à renforcer l'action des Caf auprès des équipements et avec les partenaires qu'elles financent.

---

<sup>1</sup> Il peut s'agir par exemple de la mise en place de conseils de jeunes, d'association aux instances de gouvernance, d'accompagnement à l'inscription sur les listes électorales, ou encore d'ateliers citoyens.

<sup>2</sup> Transmise aux Caf le 26 novembre 2015.

## 1.2. Les leviers pour développer et/ou renforcer l'action de la Branche

Trois principaux leviers pourraient faire l'objet d'une attention particulière :

- mieux informer les jeunes et leurs parents, et former les professionnels ;
- renforcer l'accompagnement éducatif : la Branche pourrait inciter davantage au financement d'actions innovantes en matière d'accompagnement éducatif. Dans ce cadre, une attention particulière devrait être portée à la diversité des projets quant aux âges et moments de l'année couverts (vacances, temps scolaires), afin d'éviter les ruptures dans l'accompagnement, notamment pour les adolescents ;
- promouvoir des méthodologies adaptées aux jeunes : partant du double constat de l'omniprésence d'internet dans la vie des jeunes et de l'importance de l'adhésion des jeunes comme vecteur de réussite des projets, deux méthodologies pourraient être renforcées : l'accompagnement éducatif sur internet et les réseaux sociaux et les méthodes de « faire avec les jeunes » et pas seulement pour les jeunes.

## 2. Etre autonome : soutenir les processus d'autonomisation des jeunes

« *L'autonomie recouvre la capacité à être acteur de sa vie, à définir son projet de vie, seul et avec les autres, et ainsi passer à l'âge adulte<sup>3</sup>* ». Cette transition est un processus complexe qui renvoie à la fois aux conditions matérielles de l'indépendance mais également à la « *possibilité d'orienter son propre destin, individuel et collectif<sup>4</sup>* ». En proposant un accompagnement sur ces deux volets, adapté aux différents moments de vie des jeunes, l'action de la Branche doit contribuer à créer les conditions pour permettre à chaque jeune d'avoir les moyens de son projet de vie.

Le réseau des Caf est déjà bien identifié par les jeunes adultes en matière d'accompagnement à l'autonomie résidentielle. La reconnaissance de la Branche sur le volet du soutien financier va tendre à se renforcer avec l'ouverture de la prime d'activité aux moins de 25 ans. Dans ce contexte, l'ambition de la Branche est d'améliorer l'accès des jeunes adultes à ses offres visant le soutien en matière d'indépendance financière et de promouvoir les actions visant à accompagner les processus d'émancipation.

Cette ambition se décline en trois objectifs, adaptés aux différents moments de vie du jeune :

- accompagner les processus de décohabitation, d'insertion sociale et professionnelle ;
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter : il s'agit de proposer des formes d'accompagnement à l'autonomie de manière précoce dans la vie des jeunes. Cet accompagnement vise à permettre aux jeunes, même s'ils n'ont pas les moyens financiers de

<sup>3</sup> Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *Politique en faveur de la jeunesse*, Document de politique transversale, Projet de loi de finances pour 2015. [http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/DPT2015\\_jeunesse-2.pdf](http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/DPT2015_jeunesse-2.pdf)

<sup>4</sup> Van de Velde C. Le sort des jeunesses européennes : chemins contrastés. CREMIS, Vol 5, n°1, 2012.

leur indépendance, de conduire des projets, d'expérimenter leur autonomie ;

- aider les parents à s'impliquer dans la construction de l'autonomie de leurs enfants : dans le chemin vers l'autonomie des jeunes, les parents ont un rôle clé à jouer. En complément des prestations légales versées par les Caf aux familles, la branche Famille peut s'appuyer sur sa politique de soutien à la parentalité pour contribuer à cet objectif.

## **2.1. Plusieurs dispositifs et actions, mis en œuvre par la Branche, contribuent à ces objectifs**

En matière d'aide à l'accès à l'autonomie des jeunes adultes, la Branche articule prestations légales (les aides et logement, la prime d'activité), financement de structures (les foyers de jeunes travailleurs, les comités locaux pour le logement autonome des jeunes Cllaj) et aides extra-légales (« étudiants », « apprentis »).

S'agissant de l'accès à l'autonomie des adolescents, l'aide aux départs en vacances des jeunes et les projets de l'axe 3 « soutenir les projets portés par des adolescents » du fonds « publics et territoires » sont des leviers importants.

Enfin, la politique de soutien à la parentalité de la Branche vise à aider les parents à s'impliquer dans la construction de l'autonomie de leur enfant<sup>5</sup>.

## **2.2. Les leviers pour développer et/ou renforcer l'action de la Branche**

Dans le cadre de la Cog actuelle, afin de renforcer les actions de la Branche en matière d'accompagnement des processus d'autonomisation, trois principaux leviers pourraient être mobilisés :

- développer une politique d'accès aux droits et d'accompagnement adaptée aux problématiques des jeunes : pour renforcer la lisibilité de l'offre des Caf et des partenaires sur le champ de la jeunesse, une politique d'accès aux droits, spécifiques à l'égard des étudiants et des jeunes adultes pourrait être proposée. Dans ce cadre, les jeunes particulièrement vulnérables (jeunes porteurs de handicap, sortants de l'Ase, mères adolescentes, etc.) pourront faire l'objet de parcours attentionnés ;
- promouvoir des projets visant l'autonomie des jeunes dans toutes ses dimensions : les processus d'autonomie sont complexes et renvoient à de multiples champs d'intervention (santé, mobilité, culture, éducation budgétaire, etc.). La Branche pourrait diversifier les champs couverts par les dispositifs qu'elle finance, les partenariats qu'elle engage ;
- renforcer les actions de soutien à la parentalité visant spécifiquement l'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie : la politique de soutien à la parentalité pourrait renforcer l'attention portée aux parents d'adolescents.

---

<sup>5</sup> Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) ont pour objectif de soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et adolescents, ainsi que dans leur relation à l'école. Dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, un certain nombre d'actions ont pour but d'accompagner les parents dans l'acceptation de la prise d'autonomie des enfants.

### **3. Vivre ensemble : favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions**

La question du (bien) vivre ensemble, avec sa famille, ses pairs, dans son environnement proche, et dans le respect des principes et des valeurs de la République, est un élément fondamental de la vie en société.

Ce principe est particulièrement structurant pour les jeunes qui, à cet âge de la vie, sont très sensibles aux notions d'appartenance à un groupe, à un quartier, à une communauté et sont souvent à la recherche de repères pour s'engager dans leur vie d'adultes.

Depuis toujours, la branche Famille a orienté ses actions en matière de vivre ensemble autour de la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, de l'aide à l'inclusion sociale des familles, des enfants et des jeunes dans leur environnement et de la réduction des inégalités sociales. Ses interventions visent en premier lieu à lutter contre le délitement du lien social, en accompagnant et en soutenant les initiatives qui cherchent à (re)créer un tissu social et à favoriser le (bien) vivre ensemble, dans le respect des mixités.

En ce qui concerne spécifiquement les jeunes, il s'agit d'être présents à leurs côtés, en les accompagnants dans les différentes étapes de leur socialisation et en les soutenant dans les relations aux autres jeunes, à leurs parents, aux institutions (Caf, école, etc.), aux professionnels de la jeunesse etc.

Cette ambition se décline en plusieurs objectifs :

- favoriser les liens de jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions ;
- promouvoir des démarches pro actives des Caf et de leurs partenaires pour aller vers les jeunes et leurs familles tant en présentiel que via les outils numériques ;
- proposer des lieux de vie adaptés et attractifs : l'objectif est d'adapter ou créer des lieux attractifs pour les jeunes, qu'ils aient envie de fréquenter régulièrement et qui leur permettent un apprentissage de la mixité sociale, intergénérationnelle, culturelle, homme/femme, etc.

#### **3.1. Plusieurs dispositifs et actions, mis en œuvre par la Branche, contribuent à ces objectifs**

Des actions très diversifiées, le plus souvent à l'initiative des « jeunes » sont développées et/ou accompagnées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale agréés et financés par la branche Famille. Ces actions visent à la fois à l'insertion et au mieux vivre des jeunes, au développement de leurs liens sociaux avec tous les membres de leur communauté de vie (actions de mise en relation pour des échanges de services ou de savoirs-intergénérationnels, actions interculturelles, de prévention, etc.).

Les autres structures soutenues par la branche Famille (Alsh ados, Fjt, etc.) développent également ce type d'actions visant à favoriser les rencontres et les échanges entre les jeunes, leur mobilisation autour de projets collectifs, la mixité sociale, etc.

Une attention particulière est portée au maillage territorial de ces offres notamment sur les territoires péri-urbains, ruraux, et les territoires de la politique de la ville non couverts. Afin d'assurer une meilleure articulation de ces réponses

sur les territoires de la politique de la ville, les Caf sont partenaires et signataires des contrats de ville.

La facilitation des liens entre les jeunes et leurs parents, les jeunes et l'école constitue des axes importants des actions de soutien à la parentalité soutenues par la branche Famille. Ces actions accompagnent au mieux familles et jeunes dans la prévention des conflits, ruptures et décrochages, particulièrement fréquents à cet âge.

### **3.2. Les leviers pour développer et/ou renforcer l'action de la Branche**

L'objectif est de continuer à proposer aux adolescents et aux jeunes des projets adaptés à leurs attentes et besoins en matière de vivre-ensemble. Pour ce faire trois leviers pourraient être investigués :

- être présent là où sont les jeunes : pour capter les jeunes, notamment les adolescents, deux axes d'intervention pourraient être renforcés : la présence éducative sur Internet et le maillage territorial d'offres à destination des jeunes, répondant à leurs envies et besoins ;
- promouvoir la médiation sociale au sein des structures financées par la Branche pour prévenir mais aussi résoudre les conflits spécifiques concernant les jeunes (conflits entre jeunes, conflits jeunes/écoles, jeunes/structures locales, etc.).
- développer des actions visant à rapprocher les jeunes des institutions et notamment des Caf : pourraient être développées des actions visant à susciter la participation et l'implication des jeunes dans la vie de l'institution.

\*\*\*

Aujourd'hui, il existe de nombreux acteurs, dispositifs, et initiatives nationales et locales en direction de la jeunesse. Pour autant, le constat est fait également :

- d'un manque de coordination voire de cohérence entre ces actions et acteurs ;
- d'un morcellement des interventions et donc d'un manque de lisibilité ;
- d'inégalités territoriales ;
- d'un manque de structuration ;
- d'un défaut d'impulsion politique dans de nombreux territoires (aucune collectivité territoriale n'a de compétence obligatoire en matière de jeunesse).

S'exprime donc un besoin de créer de la coordination, du partage et d'engager une dynamique collective et fédérative, tant au niveau national que local.

Pour répondre à ce besoin, les partenaires présents au séminaire des 29 et 30 octobre 2015 ont exprimé massivement le souhait que la branche Famille joue un rôle plus central.

La Cnaf et les Caf sont reconnues pour leur neutralité, leur présence sur l'ensemble du territoire et leur expérience en matière d'animation et de coordination de politiques (parentalité et petite enfance par exemple). A ce titre,

la branche Famille dispose d'atouts pour impulser et organiser les synergies nécessaires.

Dès lors, la branche Famille porte l'ambition de contribuer à l'impulsion et l'animation d'une dynamique partenariale. Cette ambition se décline à trois échelons géographiques :

- au niveau national, favoriser l'échange, la concertation et la co-construction avec les partenaires nationaux ;
- au niveau départemental, favoriser la mise en place d'instances départementales réunissant les acteurs concernés (dont les jeunes eux-mêmes) et ayant pour finalités l'élaboration d'un diagnostic partagé, la concertation, l'échange d'informations et la définition d'un plan d'action coordonné ;
- au niveau infra départemental, accompagner le déploiement des politiques locales via les projets éducatifs de territoire, la convention territoriale globale (Ctg) et le contrat enfance et jeunesse (Cej).

Les objectifs poursuivis vise à :

- contribuer au décloisonnement des acteurs et dispositifs et impulser les dynamiques partenariales ;
- mettre en œuvre une politique territoriale globale, cohérente et concertée ;
- associer étroitement les jeunes dans la définition des politiques à leur endroit ;
- structurer des outils de pilotage (organisation des données, diagnostic local jeune, etc.) ;
- développer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre des Caf et des partenaires en privilégiant une approche « parcours global ».

